Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212901805-20260310-2026003012-DE

TI-KÊR PLOUZIRI
MAIRIE DE PLOUDIRY

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUDIRY

Séance du 10 mars 2026

Délibération n° 2026-003-012

L'an deux mille vingt-cinq, le **10 mars 2026** à dix-huit heures quarante-cinq,
LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de **PLOUDIRY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.
Date de convocation : 6 mars 2026
Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, LÉON Marie-Pierre, OMER Élodie, AILLET Jérôme, MERDY Gildas, JAFFREDOU Annick, CHEMINOT Patricia, TROËL Erwan, LE CORRE Brivael, VIGNAUD Jennifer.
Absent(e)s excusé(e)s :
Absent(e)s non excusé(e)s : CADIOU Lauren
Secrétaire de séance : AILLET Jérôme

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Votes contre	Abstentions
12	11	0	11	0	0

Adhésion à la convention de mutualisation des services communs des systèmes d'information de la CAPLD

Lors du conseil communautaire du 18 décembre 2025, la Communauté de Commune du Pays de Landerneau-Daoulas a adopté une délibération visant à simplifier et clarifier les modalités de mutualisation des systèmes d'information (SI). Cette évolution, effective à compter du 1er janvier 2026, s'inscrit dans une démarche d'optimisation des ressources, de renforcement de la sécurité et d'adoption aux besoins réels des communes.
Il est proposé de signer la nouvelle convention approuvant l'évolution des modalités de la mutualisation sous la forme de 2 niveaux de services.

Vu la convention jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de mutualisation des services communes des systèmes d'information de la CAPLD,

- **AUTORISE** la Maire à signer et à exécuter la Convention décrite ci-dessus, ainsi que tous les éventuels avenants ultérieurs.

Accord du conseil à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre,
La Maire,
Morgane QUENTRIC BOWMAN

Le secrétaire de séance,
Jérôme AILLET